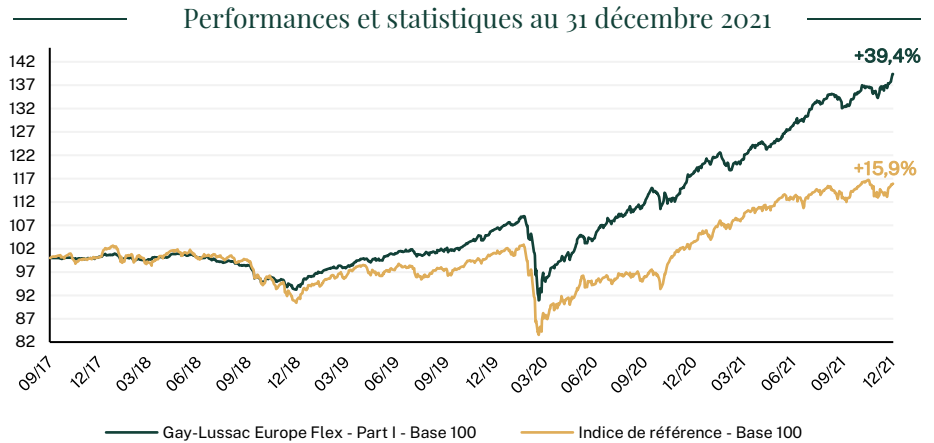


RAPPORT EXTRA-FINANCIER
ARTICLE 8 SFDR

INFORMATIONS GENERALES

Dépositaire	Société Générale
Code ISIN (Part A)	FR0013280211
Code ISIN (Part I)	FR0013280237
FCP Eligible au PEA	Non
FCP Eligible au PEA/PME	Non
Valorisation	Quotidienne
Frais de Gestion Part A	1,50% de l'actif net
Frais de Gestion Part I	0,80% de l'actif net
Commission de surperformance (High Water Mark)	12% TTC de la perf annuelle au-delà de 5%
Droits d'entrée	2% maximum
Droits de sortie (acquis au FCP)	Néant
Valeur Liquidative (Part A)	202,70€
Valeur Liquidative (Part I)	13 937,72€
Date de création (Part A)	29-sept-17
Date de création (Part I)	29-sept-17
Actif Net	65,25 M€

Valeurs à 3 ans (Données Quantalys)	Gay-Lussac Europe Flex
Volatilité	7,42%
Max Drawdown	-16,54%
Beta	0,49
Sharpe Ratio	1,79



	1M	2021	2020	2019	2018	Lancement*
Part A	3,1%	16,3%	11,0%	12,1%	-6,8%	35,1%
Part I	3,2%	17,6%	11,5%	12,9%	-6,1%	39,4%

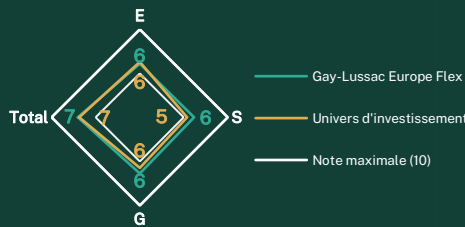
*Lancement du fonds le 29/09/2017
 *Indice de référence : 50% EONIA (EONCALP7 Index) + 16,66% Stoxx 600 TR + 16,66% CAC Mid&Small TR + 16,66% MSCI EMU Microcaps TR
 L'indice de référence choisi est un indice de marché large qui ne garantit pas les caractéristiques sociales et gouvernementales promues par le fonds.

ANALYSE EXTRA FINANCIERE DU PORTEFEUILLE

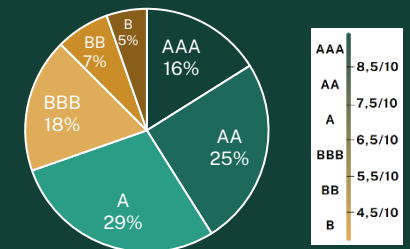
	Gay-Lussac Europe Flex (sur 10)	Indice de référence (sur 10)
Note Environnementale	6,10	6,30
Note Sociale	6,18	5,39
Note Gouvernance	6,37	5,73
Note ESG*	7,02	6,86

*La note ESG n'est pas une moyenne équilibrée des critères ESG, mais une moyenne pondérée en fonction des critères les plus pertinents pour chaque entreprise en portefeuille, selon son industrie et son sous-secteur.
 Taux de couverture du FCP : 98% (MSCI) ; 58% / analyse interne : 40%
 Taux de couverture de l'indice de référence utilisé (STOXX Europe 600) : 96% MSCI

COMPARAISON DU SCORE ESG AVEC SON INDICE



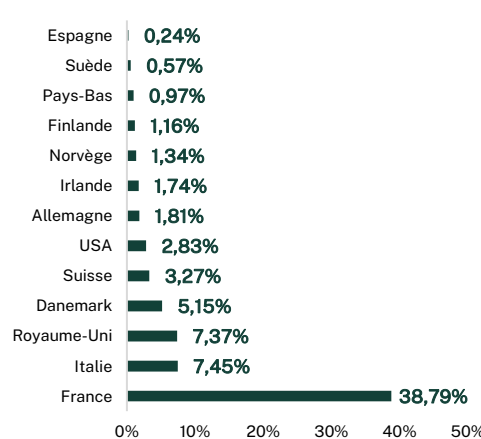
REPARTITION DES GRADES ESG AU SEIN DU PORTEFEUILLE



REPARTITION PAR SECTEUR



REPARTITION GEOGRAPHIQUE (SUR LA PART INVESTIE)



TOP 5 DES MEILLEURES NOTES ESG DU FCP

Valeur	Note	% dans le FCP	Pays
ASML HOLDING NV	10	0,65%	Pays-Bas
DIAGEO PLC	10	3,71%	UK
RELX PLC	10	1,97%	UK
NOVO NORDISK A/S-B	9,2	2,73%	Danemark
THERMADOR GROUPE	9,2	0,47%	France

PROCESSUS DE GESTION

- Deux critères défensifs, **Low Volatility** et **Low Beta**, un critère de performance, **Momentum**, un **filtre d'exclusion** sectorielles et normatives pour filtrer quantitativement les univers d'investissement.
- Sélection de 3 à 4 grands thèmes structurels et/ou conjoncturels par un Comité Macroéconomique trimestriel réunissant économistes, stratèges, gérants de fonds et analystes financiers.
- Définition de l'univers investissable par la sélection des valeurs en adéquation avec les thèmes retenus et validés par l'analyse fondamentale et extra-financière des sociétés
- Construction et suivi du portefeuille en budget de risque et suivi des controverses ESG.

OBJECTIFS DE GESTION

Le FCP a pour objectif de rechercher, au travers d'une allocation d'actifs discrétionnaire et la sélection de titres, une **performance annualisée nette supérieure à 5%** après prise en compte des frais courants, **sur une période supérieure à 5 ans**, par un placement à dominante actions investi sur les marchés des pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, au travers d'entreprises promouvant des caractéristiques ESG.

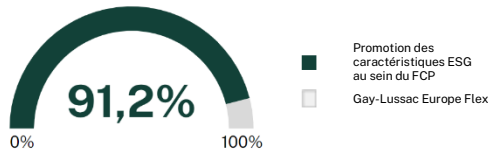
- Louis de FELS
- Hugo VOILLAUME, CFA
- Guillaume BUHOURS

EQUIPE DE GESTION

- Daphné PARANT
- Paul EDON
- Thibaut MAISSIN

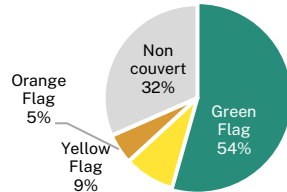


COUVERTURE AUX CARACTERISTIQUES ESG



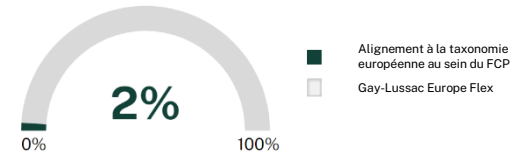
La promotion des caractéristiques ESG correspond à une notation ESG supérieure à 5,5/10, conformément à la politique ESG appliquée aux fonds conformes à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement SFDR. Pour plus d'informations, consultez notre [Politique ESG](#).

SUIVI DES CONTROVERSES



Green Flag/Yellow Flag/Orange Flag/Red Flag sont des catégories de notation représentant l'évaluation globale de l'entreprise si celle-ci fait l'objet d'une controverse notable liée à ses activités et/ou à ses produits, et la gravité de l'impact social ou environnemental de cette controverse. Méthodologie MSCI [ci-joint](#).

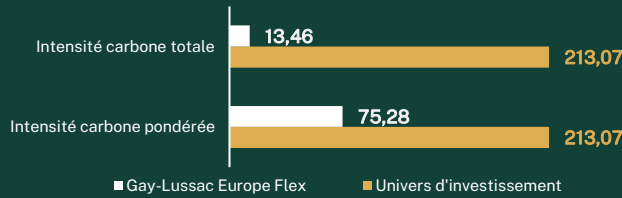
ELIGIBILITE A LA TAXONOMIE EUROPEENNE (en %)



La taxonomie européenne correspond au Règlement (UE) 2020/852. Taux de couverture : 59,6%. Source : MSCI ESG Research

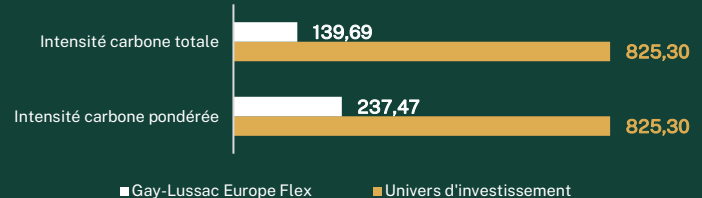
Principaux indicateurs de durabilité

INTENSITE CARBONE SCOPE 1 + 2



Scope 1 : Émissions de gaz à effet de serre générées par la combustion de combustibles fossiles et processus de production détenus ou contrôlés par l'entreprise.
Scope 2 : Émissions de gaz indirects liées à la consommation d'énergie de l'entreprise.
Taux de couverture du fonds : 82% ; Taux de couverture de l'univers d'investissement : 99% (source MSCI)

INTENSITE CARBONE SCOPE 3



Scope 3 : Autres émissions indirectes produites par les activités de l'organisation, en aval et en amont de la production, lié à la chaîne de valeur complète, telles que l'extraction de matériaux achetés par l'entreprise pour la réalisation du produit ou les émissions liées au transport des salariés et des clients venant acheter le produit.
Taux de couverture du fonds : 67% ; Taux de couverture de l'univers d'investissement : 99% (source MSCI)

CINQ PLUS FAIBLES EMETTEURS DU FONDS

Nom	Intensité carbone*	% actif net
ADMIRAL GROUP PLC	0,14	1,68%
VITROLIFE AB	0,18	0,13%
EXPERIAN PLC	0,73	0,66%
WAVESTONE	0,85	0,59%
RELX PLC	1,06	1,97%

*Intensité carbone : Scope 1 + 2 / Millions de Chiffre d'Affaires en €

Intensité carbone totale : empreinte carbone (Scope 1+2 ou Scope 3 / M€ CA) des investissements du fonds par rapport à la capitalisation boursière de chaque émetteur.

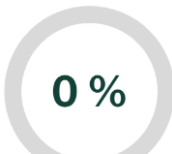
Intensité carbone pondérée : Il s'agit de l'empreinte carbone du fonds en fonction du pourcentage d'allocation de chaque valeur dans le fonds. La méthodologie de calcul de l'intensité carbone pondérée est issue de l'Annexe 1 des RTS du règlement SFDR datant du 03/2021 et correspond à l'indicateur obligatoire n°3 des principales incidences négatives (PAI) à publier.

Avertissement : Les calculs d'intensité carbone ne prennent en compte que les titres vifs (actions) et ne prennent pas en compte les produits dérivés, instruments de couverture, investissement dans des fonds. Par ailleurs, les calculs sont effectués à partir de la capitalisation boursière au 31/12/21 et le dernier chiffre d'affaires annuel en date des émetteurs.

CINQ PLUS GROS EMETTEURS DU FONDS

Nom	Intensité carbone*	% actif net
AIR LIQUIDE SA	1 342,24	2,58%
CORBION NV	274,71	0,32%
BAKKAFROST P/F	216,81	1,34%
VOYAGEURS DU MONDE	187,07	0,34%
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	142,51	0,82%

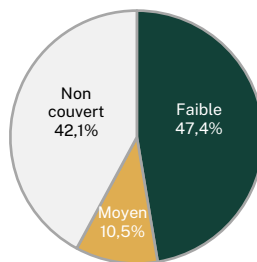
EXPOSITION CHARBON



EXPOSITION COMBUSTIBLES FOSSILES

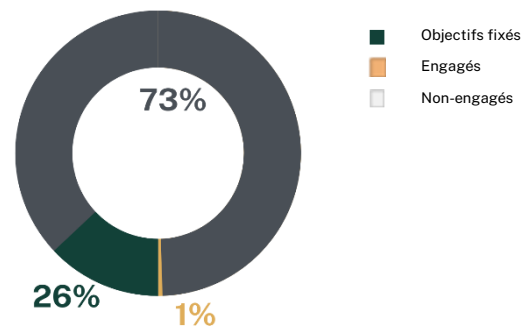
Entreprise exposée	% d'allocation dans le FCP	% de chiffre d'affaires exposé
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	0,82%	100%
Exposition totale du fonds (pondérée)	0,82%	

BIODIVERSITE : EXPOSITION AUX ECO-SYSTEMES FRAGILES



L'indicateur Biodiversité illustre la manière dont les investissements du fonds impactent la biodiversité (Impact **Faible, Moyen, Fort**) notamment liée à leur exposition à des écosystèmes fragiles.
Calcul des pourcentage en absolu (non pondéré).
Source : MSCI ESG Research.

ALIGNEMENT AUX ACCORDS DE PARIS



Objectifs fixés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds ayant soumis un scénario respectant la trajectoire d'alignement -2°C de l'Accord de Paris sur le climat au travers d'objectifs quantitatifs.
Engagés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds s'étant engagé à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.
Non engagés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds n'ayant pas officiellement déclaré s'engager à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat.

Source : Science Based Target Initiative

EXPOSITION AUX ARMES CONTROVERSEES

